

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

---

## SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

### AMENDEMENT

N ° CE2493

présenté par  
Mme Morel

-----

#### ARTICLE 10

Compléter l'alinéa 11 par la phrase suivante :

« Ce réseau est organisé au niveau du département ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Afin de répondre au mieux aux réalités concrètes de chaque territoire, le réseau « France service agriculture » devra être organisé à l'échelle départementale. De cette manière, on assure une concertation incluant une pluralité d'acteurs locaux et non pas seulement les plus gros acteurs nationaux.